

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Conseil Municipal du 12 mars 2020

Ce jeudi 12 mars 2020, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, convoqué de manière ordinaire, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Madame Béatrice GOSSELIN, Maire.

Etaient présents: Michèle AGNES, Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Hubert BAZIN, Erick BEAUFILS, Sylvie BEAUFILS, Roseline BENOIST, Pascal BIREE, Éric BONTE, Lucienne BOUCHARD, Christophe BOURGEOT, Julien BURNEL, Gaëtan COENEN, Daniel CORBET, Serge CORDIER, Valérie DAUVIN, Marcel DESFLEURS, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Dominique FONTAINE, Jacky GAILLET, Raymond GELIN, Alexandre GIARD, Stéphanie GODEFROY, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Huguette GOUSSERAY, Delphine HARENG, Françoise K'DUAL, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, Gérard LARSONNEUR, David LAURENT, Claudine LEDOLLEY, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Germain LEJOLIVET, Michel LEMOSQUET, Arlette MARESCQ, Stéphanie POTET, Patrice RAULT, Manuel RIVET, Auguste TESSON, Thérèse VERON

Excusés : Philippe GOSSELIN, Maryline LEBOUTEILLER, Jocelyne LECLERC, Stéphanie MAHE, Philippe POIX, Christophe REGNAULT, Olivier SAVARY,

Pouvoirs :

- Stéphane de SAINT DENIS ayant donné pouvoir à Daniel CORBET
- Arnaud BRIANT ayant donné pouvoir à Stéphanie POTET
- Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à Françoise K'DUAL

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Michel LEMOSQUET a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

II - Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2019 (budgets Commune, Camping, Assainissement, Lotissements de la Jeannerie, Commercial et Montsurvent)

Après que Madame le Maire a quitté la salle, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes de gestion et comptes administratifs 2019 suivants :

- Budget commune
- Budget camping
- Budget assainissement
- Budget lotissement de la Jeannerie
- Budget lotissement commercial
- Budget lotissement de Montsurvent

I - Vote des budgets primitifs 2020 (budgets Commune, Camping, Assainissement, lotissements de la Jeannerie, Montsurvent et « Rue du Nord »)

Près avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en présence de Madame la trésorière, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de créer le nouveau budget annexe « lotissement rue du Nord ».

Près avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les budgets primitifs 2020 suivants :

- Budget commune
- Budget camping
- Budget assainissement
- Budget lotissement de la Jeannerie
- Budget lotissement de Montsurvent
- Budget lotissement rue du Nord

J - Vote des taux d'imposition 2020

Les délibérations concordantes prises en 2018 instituaient un lissage sur 12 ans pour les 3 taxes avec un point de départ en 2019 et une fin de lissage en 2031. Cependant la mise en place fiscale de la fusion au 1er janvier 2020 entraîne un décalage de ce lissage.

Aussi, il appartient au conseil municipal de préciser dans sa délibération de vote de taux que la mise en place de ce lissage intervient en 2020. « Le conseil municipal rappelle qu'un lissage sur 12 ans, sur les trois taxes, a été décidé lors de la création de la commune nouvelle de Gouville-sur-Mer. »

Sur cette base, les services de la DGFIP nous ont adressé le taux moyen pondéré de taxe foncière bâtie et non bâtie de la commune nouvelle de Gouville sur Mer.

Près en avoir débattu, le conseil municipal décide de voter ces taux : un taux unique de Foncier Bâti et un taux unique de Foncier Non Bâti pour la Commune Nouvelle de Gouville sur Mer.

Les simulations ci-dessous présentent les taux qui seront appliqués sur les différentes communes déléguées.

- En matière de Taxe d'Habitation en raison du gel des taux ce sont les taux 2019 qui seront appliqués.
- Proposition des taux moyens pondérés pour 2020 pour la taxe foncière bâtie et non bâtie :

1. Taxe Foncière Non Bâtie = 21.56 %

Mais les taux, qui seront donc appliqués, selon la simulation des services fiscaux sur les communes déléguées en TFNB sont :

- Anneville = 9.65 % (au lieu de 8.66 %)
- Boisroger = 22.18 % (au lieu de 22.24 %)
- Gouville = 22.18 % (au lieu de 22.24 %)

- Montsurvent = 26.09 % (au lieu de 26.47 %)
- Servigny = 21.79 % (au lieu de 21.81 %)

➤ Cela signifie que seul le taux d'Anneville augmenterait et que les autres taux baisseraient

2. Taxe Foncière Bâtie = 11.17 %

Mais les taux, qui seront donc appliqués, selon la simulation des services fiscaux sur les communes déléguées en TFB sont :

- Anneville = 4.35 % (au lieu de 3.80 %)
- Boisroger = 10.72 % (au lieu de 10.70 %)
- Gouville = 11.93 % (au lieu de 12.01 %)
- Montsurvent = 12.20 % (au lieu de 12.30 %)
- Servigny = 9.40 % (au lieu de 9.27 %)

➤ Cela signifie que les taux d'Anneville, Boisroger et Servigny augmenteraient et ceux de Gouville et Montsurvent baisseraient

Sur cette base de taux unique proposé au vote, l'incidence en matière de recettes fiscale pour ces deux taxes foncières serait la suivante : (en prenant en référence les bases de cette année 2019 !) :

Recettes perçues en 2019 :

- ✓ TFNB = 59 310 €
- ✓ TFB = 287 310 €

Recettes attendues pour 2020 : (encore une fois, sans prendre en compte l'évolution des bases à ce jour inconnue)

- ✓ TFNB = 59 807 €
- ✓ TFB = 293 436 €

L'incidence sera d'autant plus relative au vu des évolutions de nos bases attendues pour l'année 2020.

En matière de Taxe d'habitation : en raison de la réforme, les taux 2019 sont donc gelés et deviennent référence pour s'appliquer, soit pour rappel:

- Anneville = 6.96 %
- Boisroger = 11,76 %
- Gouville = 11.76 %
- Montsurvent = 14.40 %
- Servigny = 9.82 %

Les taux de TH de l'année 2019 deviennent taux de référence, mais la dynamique sera maintenue, puisque l'évolution des bases sera prise en compte chaque année pour le calcul de ces recettes fiscales.

V - NX amortissements à amortir à partir de 2020 :

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des amortissements suivants :

- participation aux TX effacemt Rés. ORANGE rue du 28 Juillet 1944 (sur 5 ans) : 13 068 €
- fonds de concours pour TX Rés. Eau potable - Anneville (sur 5 ans) : 6 849.73 €
- extension Rés. Électrique GRANDIN - Servigny (sur 1 année) : 2680.50 €
- fonds de concours pour acquisition jardinières pour la maison médicale (sur 5 ans) : 5 000 €

VI – Divers

Maître FONTY nous confirme avoir recueilli l'accord des intervenants afin qu'une bande de terrain, d'une surface d'environ 85 m² (5 m de largeur) à prendre en partie Est de la propriété de la succession LACOLLEY cadastrée AI 309 soit cédée à la mairie de GOUVILLE SUR MER au prix de 100 €/m², soit un prix principal de 8.500 € auquel devront s'ajouter les honoraires de négociation évalués à 1.590 € TTC , les frais d'acte et les frais d'intervention du géomètre-expert et ce, afin de permettre la desserte des terrains acquis par la commune des Cts HARDEL se trouvant au Nord cadastrés AI 190, 502, 386 et 389.

Cet accord étant conditionné par l'engagement pris par la commune de confier à l'Etude de Maître FONTY, l'acte de vente au profit de la commune ainsi que la commercialisation et la rédaction des actes de vente des terrains qui seront lotis sur la surface foncière acquise des Cts HARDEL (AI 190 – 191 – 389 – 386)

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et la première présentation de l'avant-projet qui pourrait être envisagé, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'acquérir une bande de terrain issue de la parcelle cadastrée AI 309 d'une surface d'environ 85 m²
- D'engager les frais inhérents à cette acquisition soit sur la base de 100 €/m², la somme de 8 500 €
- De prendre en charge les frais inhérents aux frais de négociation évalués à la somme de 1 590 € TTC
- De prendre en charge les frais inhérents aux travaux de bornage ainsi qu'aux frais d'acte
- D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération et notamment les actes par devant Maître Fonty, Notaire à Agon-Coutainville
- De s'engager à confier les futures ventes de terrains issus du lotissement que la commune envisage et appelé « lotissement rue du Nord » à Maître Fonty, Notaire à Agon-Coutainville